



Quel sort pour les réfugiés après la fermeture du camp de Choucha ?

D'après le bureau de Tunis du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le camp de réfugiés de Choucha, ouvert à la frontière libyenne au début de l'année 2011, serait en cours de fermeture.

Cela alors même que plus de 2000 personnes vivent encore dans le camp, avec ou sans statut de réfugié. Les réfugiés statutaires attendent pour certains la réinstallation. D'autres, malgré leur reconnaissance, ne seront pas réinstallés car enregistrés après la fin du programme. Sur leur sort après la fermeture, rien de précis n'a été annoncé par le HCR. D'après les réfugiés non-statutaires, ils se sont vus annoncer qu'ils ne pourraient bientôt plus bénéficier des services du camp (nourriture, électricité etc.).

Pour l'ensemble de ces personnes, l'avenir est incertain après la fermeture du camp car ils se retrouveront livrés à eux mêmes et sans statut juridique en Tunisie. Cette situation a déjà valu à certains d'entre eux de subir des abus (salaires non versés, plaintes non reçues au poste de police, agressions racistes...).

A l'annonce de leur licenciement en vue de la fermeture du camp, des travailleurs tunisiens, notamment ceux qui étaient employés aux cuisines, se sont mobilisés devant les bureaux du HCR. Certains prestataires de service du camp ont annoncé que les réfugiés non-statutaires ne pourraient désormais plus travailler pour eux.

Le camp de Choucha serait donc en train de fermer petit à petit alors qu'aucune solution n'a été donnée à une partie de ceux qui y habitent encore. Hormis le maintien en Tunisie sans statut juridique, certains parlent déjà de partir pour la Libye ou d'embarquer irrégulièrement pour l'Europe dans des bateaux. Des solutions qui n'en sont pas, et qui impliquent des risques importants pour leurs vies.

Face au délaissement des réfugiés qui resteront au camp de Choucha après sa fermeture, nous demandons au Haut Commissariat des Nations Unies, aux gouvernements européens et aux autorités tunisiennes de prendre leurs responsabilités. Cela envers les personnes déplacées du conflit libyen dans lesquels nombre de pays européens impliqués n'ont pas encore accepté de réinstallations depuis le camp de Choucha.

Pour l'ensemble de ces personnes, nous demandons :

Au Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies :

- le ré-examen de toutes les demandes de protection des réfugiés rejetés

- l'accès à la réinstallation pour toutes les personnes qui en font la demande
- le maintien de tous les services du camp tant que des personnes y demeurent

Aux autorités tunisiennes :

- un statut juridique en Tunisie, garantissant la protection des habitants de Choucha et l'application de leurs droits

Aux gouvernements européens :

- Toutes les mesures nécessaires pour la réinstallation des réfugiés et leur accueil en Europe.

Premiers signataires : Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), Réseau Afrique-Europe Interact (AEI), Forschungsgesellschaft Flucht und Migration (FFM – Allemagne)...